

Le directeur général

Lille, le 20 janvier 2025

Réf : 2025-041

Affaire suivie par *Magali Signolet – Adéline Maurice*

Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale

Sous Direction Santé Environnement

Service Santé Environnement de l'Aisne

Téléphone : 03.23.22.45.53

ars-hdf-sse02@ars.sante.fr

Madame, Monsieur,

La transposition en droit français de la directive européenne sur l'eau fin 2022 rend désormais obligatoire la recherche des composants perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés (PFAS) dans l'eau destinée à la consommation humaine à compter du 1^{er} janvier 2026 et introduit une limite de qualité pour la somme de 20 PFAS, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023.

En janvier 2023, le Gouvernement a présenté un plan sur les PFAS, porté par le Ministre de la Transition écologique, dans lequel est notamment prévu une intégration anticipée des 20 PFAS dans le contrôle sanitaire, en particulier dans les secteurs identifiés vis-à-vis de la problématique PFAS. De plus, la Direction générale de la Santé recommande d'établir un état des lieux complet en PFAS avant l'échéance réglementaire du 1^{er} janvier 2026.

Aussi, je vous informe que l'ARS Hauts-de-France va faire effectuer, en 2025, des analyses de l'eau sur les sites de production et de distribution d'eau potable dont vous êtes responsables¹.

S'agissant d'une campagne prospective, les résultats d'analyse ne seront pas diffusés sur les sites publics d'information sur la qualité de l'eau. Cependant, en tant que

¹ Plus d'information sur : <https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/pfas-contrôle-de-leau-potable>

PRPDE, vous serez destinataire des résultats d'analyses qui seront à vos frais et informé des suites données à cette campagne d'analyses.

Le Service santé environnement de l'Aisne de l'ARS se tient à votre disposition pour toute précision.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur général et par délégation,
La Responsable Adjointe du Service Santé
Environnementale de l'Aisne



Magali SIGNOLET